

Les conditions et le calendrier de passage à la monnaie unique européenne ont été arrêtés par le Conseil européen de Madrid le 16 décembre 1995. Au niveau français, le Comité national de l'euro a été créé le 24 décembre 1996 pour assurer la concertation entre tous les acteurs concernés et pour élaborer le cadre de référence du basculement à l'euro entre 1999 et 2002. Ce comité, présidé par le ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, réunissait notamment des représentants des banques, des entreprises, des particuliers et des administrations.

S'agissant de la monnaie fiduciaire, le Conseil européen, réuni à Luxembourg le 13 décembre 1997, a fixé la date de mise en circulation des billets et des pièces en euros au 1^{er} janvier 2002, les monnaies nationales devant cesser d'avoir cours légal au plus tard le 30 juin 2002. Le scénario français du passage à l'euro fiduciaire prévoyait les

phases suivantes:

- Une phase de préparation, fin 2001, au terme de laquelle les euros, pré-positionnés chez les établissements de crédit, la Poste et le Trésor public, seraient mis à la disposition des commerçants, sous forme de billets (coupures de rendu de monnaie) et de pièces ("fonds de caisse standards"), ainsi que des particuliers, sous forme de pièces uniquement ("sachets de premiers euros"),
- Un temps fort, première quinzaine de janvier 2002, permettant de mettre en circulation une masse critique d'euros, grâce notamment à l'adaptation du plus grand nombre possible de distributeurs automatiques de billets,
- Une période de double circulation, jusqu'à la privation de cours légal du franc, le 17 février à minuit.

1- La problématique de l'Outre-mer

Les Départements d'Outre-mer et les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon présentaient des caractéristiques qui compliquaient dans certains cas la définition du scénario local de passage à l'euro fiduciaire ainsi que les modalités pratiques de sa mise en œuvre :

- l'éloignement, l'insularité ou le caractère difficilement accessible de certains territoires se traduisaient en contraintes de transport et de stockage; l'impossibilité de procéder à des transferts de moyens d'un territoire à l'autre obligeant par ailleurs à prévoir des marges de sécurité dans les approvisionnements en euros,
- la relative faiblesse du parc de véhicules des transporteurs de fonds et de leur capacité de traitement,
- l'utilisation de langues autres que le français demandait une campagne de communication adaptée,
- l'importance des transactions en numéraire, liée à l'existence d'une économie informelle, à une préférence pour la liquidité plus marquée qu'en métropole, à une certaine sous-bancarisation, aux flux touristiques et aux retraits importants en espèces générés par le versement des prestations sociales, rendait plus délicate l'estimation de la circulation fiduciaire qui, contrairement à celle de la métropole, ne pouvait être confondue avec les données comptables de l'émission.

Il convenait en conséquence de prendre toutes les précautions nécessaires en matière d'approvisionnement et de bâtir pour chaque territoire un schéma de mise en œuvre du scénario de référence pouvant éventuellement faire intervenir d'autres acteurs qu'en métropole.

2- Les travaux préparatoires

L'IEDOM est intervenu dans le passage à l'euro fiduciaire en tant qu'acteur privilégié de la filière fiduciaire et animateur des travaux interprofessionnels. Dans ses *missions de banque centrale*, conduites au nom de la Banque de France, l'IEDOM a notamment :

- évalué les besoins des territoires
- coordonné les opérations d'approvisionnement
- formé les professionnels de la filière fiduciaire
- assuré le relais de la campagne de communication de la Banque Centrale Européenne (BCE) et de la Banque de France
- adapté ses moyens pour faire face au surcroît d'activité.

En tant qu'animateur des travaux interprofessionnels, l'IEDOM a organisé ou participé à de nombreuses réunions avec les acteurs de la filière fiduciaire, tant au niveau parisien qu'à celui des agences. Les comités techniques de place (CTP), présidés par le directeur d'agence de l'IEDOM étaient composés des représentants de l'Etat, des établissements de crédit et assimilés (ECA), des sociétés de transport de fonds, du commerce et des mainteneurs de distributeurs automatiques de billets. Ces comités ont construit les scénarios locaux de passage à l'euro fiduciaire à partir des données volumétriques fournies par l'IEDOM et des moyens de transport et de stockage recensés chez les différents acteurs concernés. Ils ont ensuite assuré la coordination de leur mise en œuvre et leur suivi.

⇒ La définition de la volumétrie

La définition de la volumétrie constituait l'élément central de la construction du scénario de passage à l'euro. La connaissance des différents flux de monnaie (prélèvements et versements de francs et d'euros, sous forme de billets et de pièces) était en effet indispensable à l'ensemble des acteurs de la filière fiduciaire pour leur permettre d'appréhender leur volume d'activité prévisionnel et de mettre en place les moyens adéquats pour y faire face. La démarche a consisté à répartir les flux globaux estimés par l'IEDOM entre les différents acteurs sur la base de clés de répartition arrêtées d'un commun accord. Ils ont par ailleurs nécessité la réalisation d'enquêtes auprès des ECA, notamment pour déterminer leur encaisse prévisionnelle en billets en francs à fin 2001.

⇒ L'approvisionnement des DOM/CTOM eu euros

Les billets et les pièces en euros ont été acheminés vers les DOM/CTOM quelques semaines avant le démarrage prévu de la préalimentation des ECA. La Réunion a ainsi été, le 24 juillet 2001, le premier département français approvisionné en pièces tandis que la dernière livraison de billets outre-mer est intervenue à Mayotte le 18 octobre 2001. Ces expéditions par voie aérienne ou maritime ont mobilisé de multiples acteurs et notamment les forces armées qui en ont assuré la sécurité. Au total, environ 1.000 tonnes de pièces soit 58 conteneurs et 55 tonnes de billets ont été transportées puis positionnées dans les DOM/CTOM.

⇒ La préalimentation des ECA

La préalimentation a démarré dès le 1er septembre. Au 31 décembre 2001, 130 millions de pièces avaient été prélevées, elle se décomposait en :

- 46 millions de pièces sous forme de sachets de premiers euros, soit 1.150.000 sachets destinés aux particuliers,
- 22 millions de pièces sous forme de fonds de caisse standards, soit 34.000 fonds de caisse à l'attention du commerce de proximité,
- 62 millions de pièces sous forme de rouleaux, correspondant notamment aux besoins des banques et du grand commerce.

A la même date, 12 millions de billets d'une valeur globale de 260 millions d'euros, soit environ 140 euros par habitant, avaient été prélevés aux guichets de l'IEDOM. La préalimentation s'est accélérée en fin de période. Les coupures de 5, 10 et 20 euros ont été les plus demandées (84% du nombre de billets préalimentés dont 39% pour la seule coupure de 20 euros).

3- Le passage à l'euro fiduciaire

➔ La mise en circulation de l'euro

La réussite du passage à la monnaie unique s'est mesurée dès le début du mois de janvier par la progression rapide des paiements en euros qui, selon les informations recueillies auprès des principales enseignes, représentaient entre 30 et 50% des règlements en espèces en fin de semaine 1, de 50 à 80% de ces règlements en fin de semaine 2 (à l'issue du temps fort) puis de 80 à 95% en fin de semaine 5.

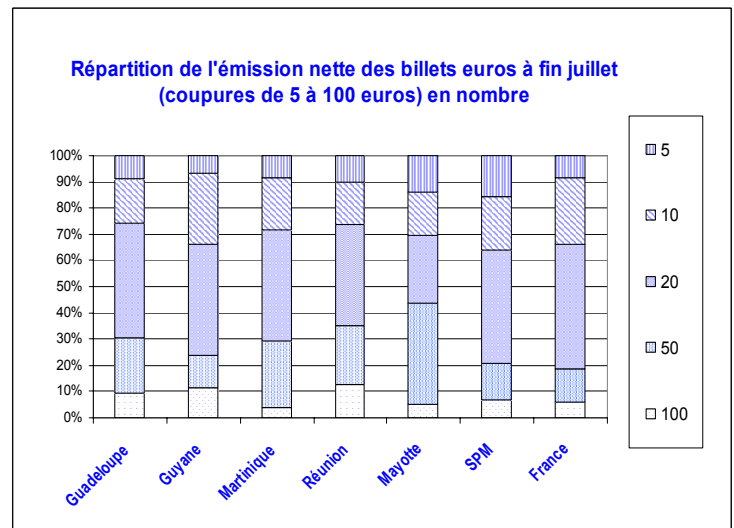
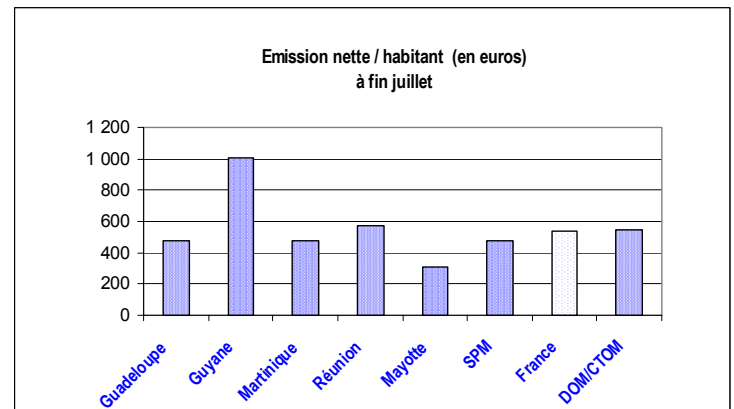
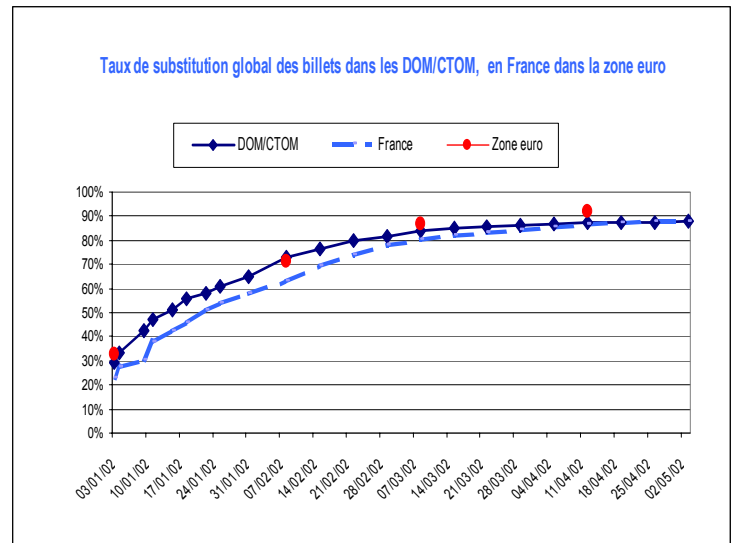
Elle est aussi visible dans la part prépondérante de l'euro dans la circulation fiduciaire estimée à la fin du mois de janvier 2002 à 65% en valeur pour les billets, pourcentage voisin de celui de la France entière (63%).

Les émissions nettes **(1)** de **billets** ont dépassé le **milliard d'euros** courant juillet 2002 dans les DOM/CTOM, soit environ **540 euros** par habitant (chiffre conforme à la moyenne nationale). Comme en métropole la coupure de 20 euros s'affirme comme la coupure centrale; la coupure de 50 euros est plus utilisée que dans l'hexagone aux Antilles, à la Réunion et à Mayotte, la coupure de 100 euros est pour sa part très demandée en Guyane et à la Réunion.

S'agissant des **pièces**, la préalimentation a parfaitement joué son rôle en permettant aux transporteurs de fonds de se concentrer sur l'approvisionnement des banques en billets pendant le temps fort. En effet, les émissions nettes en janvier sont restées relativement faibles (18 millions de pièces) en comparaison des importants volumes de la préalimentation (130 millions à fin décembre). Les émissions nettes s'élèvent au total à 177 millions de pièces à fin juillet dans les DOM/CTOM.

Ce succès d'ensemble a été rendu possible par :

- la préalimentation massive des ECA en billets et en pièces en euros,
- l'approvisionnement des régions d'accès difficile (Iles du Nord de la Guadeloupe, intérieur de la Guyane) grâce à la mobilisation de moyens de transport militaires,
- l'intervention d'autres acteurs dans certaines régions sous-bancarisées (grande distribution à la Réunion et service postal à Mayotte qui ont participé à la diffusion des sachets de premiers euros),
- l'appropriation de l'euro par les populations locales grâce à de multiples actions de sensibilisation.



Les Observatoires de l'euro n'ont été saisis que de très peu de litiges liés au basculement à l'euro (erreurs de taux de conversion, refus de paiement en euros, ...) et aucun incident n'a été relevé en matière de sécurité.

(1) les émissions nettes sont la différence entre les billets émis et les billets retirés de la circulation

4- La remontée du franc

⇒ Retour des billets francs

Les versements de billets francs ont été importants jusqu'à début février, puis ont nettement diminué.

Le taux de retour est significatif sur le billet de 200FRF, vraisemblablement dû aux apports extérieurs (tourisme essentiellement) en Martinique et à la Réunion. En revanche le taux de retour est faible pour le 20FRF (34%).

Globalement la situation est comparable à la situation de la métropole avec une remontée en valeur de **89%** de la circulation résiduelle estimée par l'IEDOM au 31/12/01 (91% pour la France entière).

⇒ Retour des pièces francs

Les versements de pièces francs ont été très irréguliers jusqu'à fin avril, puis ont fortement diminué jusqu'à fin juin. Comme en métropole, le tonnage reçu (700 tonnes pour l'ensemble des DOM/CTOM) a été inférieur au tonnage attendu. Cependant ce volume exceptionnel a fortement sollicité les capacités de traitement des sociétés de transport de fonds pendant 4 mois environ.

Le taux de retour des pièces francs se situe à environ 50% des prévisions.

